

LOT

Séance du 04 avril 2025

Membres en exercice : 10	Date de la convocation 28 mars 2025 le quatre avril deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Christophe BENAC
Présents : 8	Présents : Christophe BENAC, Mélanie GARDOU, Marie-Françoise GUITARD, Serge LANGLES, Muriel RENOU, Françoise SINDOU, Anne SOLEILHAVOUP, Michel GARDOU
Votants: 9	
Pour: 9	Représentés: Carole DUGOUCHET représentée par Anne SOLEILHAVOUP
Contre: 0	
Abstentions: 0	Excusés: Absents: David RIVIERE Secrétaire de séance: Mélanie GARDOU

Objet: Renouvellement convention employé communal - DE_2025_2_7

Afin d'assurer l'entretien de la commune, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Caniac-du-Causse met à disposition chaque année, son employé communal pour réaliser l'entretien des espaces verts de la commune et divers autres petits travaux selon les besoins.

Il convient aujourd'hui de renouveler cette mise à disposition par une nouvelle convention pour une durée d'un an.

La Commune de Sénailac remboursera à la Commune de Caniac les frais liés à la rémunération de l'agent, y compris les charges sociales, ainsi que ceux liés à l'utilisation du matériel prêté selon le nouveau barème proposé.

Après avoir pris connaissance des conditions de cette mise à disposition et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal

- approuve cette proposition
- valide les conditions financières indiquées
- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un l'agent communal entre la Commune de Caniac et la Commune de Sénailac

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Christophe BÉNAC

Le secrétaire de séance

Le Président de Séance

